

Dossier d'inscription
Admission mention Très Bien
Session 2015

Lycée d'origine :

Ville :

Département :

N° candidat Concours Commun (si inscrit) :

Bachelier 2014 :

Bachelier 2015 :

Série du Baccalauréat :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Nationalité : Sexe (F ou M) :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : Portable :

E-Mail :

A, le Signature du candidat :

Adresser votre dossier à :
IEP d'Aix-en-Provence
Service de la Scolarité - Admission Mention TB
25, rue Gaston de Saporta
13625 AIX-EN-PROVENCE cedex 1

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR UNIQUEMENT PAR COURRIER

BACHELIERS 2014 : AVANT LE MERCREDI 1^{er} JUILLET 2015

(LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

BACHELIERS 2015 : AVANT LE JEUDI 9 JUILLET 2015

(LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

- Dossier d'inscription dûment complété et vérifié par le candidat
- Relevés de notes (bulletins) de première
- Relevés de notes (bulletins) de terminale
- Relevé de notes du baccalauréat
- Si vous êtes boursier(e) : notification d'attribution définitive de bourse 2014/2015
- Un chèque de **40 €** libellé à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'IEP d'Aix-en-Provence

Aucune autre pièce ne sera examinée par le jury.

INFORMATIONS GENERALES - A CONSERVER

INSCRIPTION ET DROITS D'INSCRIPTION

Droits d'inscription : 40 €

Les candidats doivent acquitter les droits **en un seul chèque**, libellé à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'IEP d'Aix-en-Provence

Il ne sera procédé à aucun remboursement quel qu'en soit le motif.

PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront publiés le jeudi 16 juillet 2015 à 17h.

Nous attirons l'attention des candidats sur les points suivants :

L'acceptation de l'admission au titre de la mention Très Bien à l'IEP d'Aix-en-Provence implique le renoncement définitif sans possibilité de recours au bénéfice du concours commun des IEP. Le refus du bénéfice de l'admission au titre de la mention Très-Bien à l'IEP d'Aix-en-Provence n'a pas d'effet sur le classement et/ou l'affectation éventuellement obtenus par le candidat au titre du concours commun des IEP. L'absence de réponse dans le délai imparti entraîne automatiquement le renoncement à l'admission au titre de la mention Très Bien à l'IEP d'Aix-en-Provence.

Procédure de réponse :

Les candidats admis sur liste principale à l'IEP d'Aix-en-Provence au titre de la mention Très Bien au baccalauréat auront jusqu'au 17 juillet 2015 12h pour accepter ou refuser leur admission sur titre, par courriel à l'adresse suivante : scolarite.diplome@sciencespo-aix.fr
Passé ce délai, le bénéfice de l'admission sur titre sera définitivement perdu.